

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votant par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 26 septembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :  
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.82/09.25**

**Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes**  
**Avenant n°3**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.82/09.25**

**Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes  
Avenant n°3**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° D.123/12.20 en date du 10 décembre 2020, a autorisé la signature du marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour une période de cinq ans.

Par voie d'avenant n°1, des ajustements ont été apportés au marché concernant notamment :

- le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE),
- l'ajustement de cible et modification du contrat sur le site n°12 (services techniques),
- le retrait du site n°15 (Léo Lagrange),
- le retrait du site n°1 (salle Bigot),
- l'ajustement de cible du site n°10 (école Carnot/Langer).

Par voie d'avenant n°2 des corrections ont été apportées pour les ajustements de cible du site n°12 ainsi que l'ajustement des redevances correspondantes,

Les travaux de réhabilitation du complexe sportif Fernand Bigot arrivant à leur terme, il convient désormais de prendre en charge les nouvelles installations thermiques.

Afin de tenir compte de ces modifications, il est nécessaire de modifier, par avenant le marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2021-1662 du 16 décembre 2021 modifiant les articles R.221-2 et R221-22 du code de l'énergie,

Vu la délibération n° D.123/12.20 du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 approuvant la signature du marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,

Vu la délibération n° D.51/06.24 du Conseil Municipal du 27 juin 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,

Vu la délibération n° D.11/03.25 du Conseil Municipal du 6 mars 2025 autorisant la signature de l'avenant n°2 au marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,

Considérant qu'il convient de modifier, par avenant, ledit marché afin d'y intégrer les ajustements précités,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 25.09.2025

**Délibération n° : D.82/09.25**

**Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes  
Avenant n°3**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 du marché d'exploitation des installations de chauffage et équipements connexes avec la société CRAM SAS,
- d'exécuter les dépenses sur les crédits prévus à cet effet sur le budget Ville (natures 60613 "chauffage" et 6156 "maintenance"),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération,

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

  
Johan GONZALEZ.



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Tél. : 02.35.24.25.26.  
Fax. : 02.35.24.10.72.



Siège Social, 203 rue Demidoff, 76600 Le Havre

**VILLE DE LILLEBONNE**  
**HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANCOIS**  
**MITTERRAND**  
**76170 LILLEBONNE**

**AVENANT N°3 AU**  
**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE**  
**CHAUFFAGE ET EQUIPEMENTS CONNEXES**  
**DE TYPE M.T. OU M.T.I. ET P.F. OU P.F.I.**  
**(MARCHE TEMPERATURE AVEC OU SANS INTERESSEMENT)**  
**(PRESTATIONS FORFAITAIRES AVEC OU SANS INTERESSEMENT)**  
**EN DATE DU 01 JANVIER 2021**  
**AFFAIRE CP0014-20 – LOT UNIQUE**



Entre les soussignés :

La Ville de Lillebonne, Hôtel de Ville – Esplanade François Mitterrand, BP 20071, 76170  
Lillebonne représentée par son Maire,

Ci-après désignés par « le CLIENT »,

d'une part,

Et :

La Société CRAM S.A.S., dont le siège social est au Havre, 203 rue Demidoff, représentée  
par son Directeur Commercial, Monsieur David ROGER,

Ci-après désignée par le terme "L'Exploitant",

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

### **Le précédent avenant n°1 avait pour objet :**

- La répercussion de l'obligation de Certificats d'Économies d'Énergie relatif à la Fourniture d'énergie du contrat en application du Décret n°2021-1662 du 16 décembre 2021. Prise d'effet à compter du 01/01/2024.
- L'ajustement de cible et modification du contrat sur le site n°12 Services Techniques,
- Le retrait du site n°15 Léo Lagrange,
- Le retrait du site n°1 Salle BIGOT,
- L'ajustement de cible du site n°10 Ecole Carnot/Langer pour tenir compte des modification de conduite d'installation suite au travaux de réhabilitation de l'école Carnot.

### **Le précédent avenant n°2 avait pour objet :**

- De corriger les ajustements de cible du site n°12 Services Techniques suite à une erreur de plan de comptage,
- D'ajuster les redevanes PICEE<sub>0</sub> et CT<sub>0</sub> suite à la correction des cibles du site n°12.

### **Le présent avenant n°3 a pour objet :**

- La prise en charge des nouvelles installations thermiques du Complexe Sportif Fernand Bigot,



## **ARTICLE 2 – MODALITES D'APPLICATION**

### **2.1 Prise des installations thermiques du site n°1 Complexe Sportif Fernand Bigot (47480)**

Suite à la réhabilitation du Complexe Sportif Ferdinand Bigot, il a été convenu entre les parties de prendre en charge l'exploitation des nouvelles installations thermiques. Dans ce sens, la prestation P2 évolue de la façon suivante :

**P2.....4 279,00 € HT (valeur marché)**

*Mise à jour de la DPGF en base marché en annexe 1 du présent avenant.*

*De part la durée restante (4 mois) avant l'échéance du contrat l'offre n'intègre pas :*

- le nettoyage des gaines et des bouches,
- le remplacement des filtres (CTA, cassettes...),
- le contrôle des compteurs d'énergie,
- Toute maintenance (ou contrôle) qui n'est pas clairement précisée dans cet avenant.

*L'offre intègre :*

- la fourniture et la mise en oeuvre du sel pour l'adoucisseur,
- les petites fournitures nécessaires à la réalisation de l'entretien (P2),
- une analyse d'eau chauffage,
- 3 analyses bactériologiques

*La liste des équipements pris en charge est jointe en annexe 2 du présent avenant.*

### **2.2 Prise en charge de la fourniture de gaz**

Le gaz servant à l'alimentation en gaz des panneaux rayonnants et la durée restante du contrat étant courte (4 mois), il a été prévu de prendre en charge ce site en contrat CP (Combustible Prestation). Comme pour le service technique (site n°12b), une cible indicative a été renseignée dans la DPGF (voir annexe 1) pour établir un budget. La facturation se fera au réel au moment du décompte financier.

*Mise à jour de la DPGF en base marché en annexe 1 du présent avenant.*

### **2.3 Définition de la redevance P1\_CEE<sub>0</sub> et CT<sub>0</sub>**

Site	1-Complexe Sportif F.BIGOT
P1_CEE	729.78 €
CAR = CT <sub>0</sub>	96.66 MWh PCS

Pour mémoire et conformément à l'avenant n°1, le présent avenant intègre l'obligation CEE (Certificats d'Economies d'Energie) générée par les consommations d'énergies attachées au contrat.



**ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET & DUREE**

Le présent avenant prend effet à compter du 01/09/2025 et pour la durée restante du contrat (31/12/2025),

**ARTICLE 4 - APPLICATION DE L'AVENANT**

Les clauses du contrat initial, qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait au Havre, le 02 septembre 2025  
En deux exemplaires originaux

Le Client,

L'Exploitant,





**VILLE DE LILLEBONNE**  
**HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANCOIS**  
**MITTERRAND**  
**76170 LILLEBONNE**

**AVENANT N°3 AU**  
**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE**  
**CHAUFFAGE ET EQUIPEMENTS CONNEXES**  
**DE TYPE M.T. OU M.T.I. ET P.F. OU P.F.I.**  
**(MARCHE TEMPERATURE AVEC OU SANS INTERESSEMENT)**  
**(PRESTATIONS FORFAITAIRES AVEC OU SANS INTERESSEMENT)**  
**EN DATE DU 01 JANVIER 2021**  
**AFFAIRE CP0014-20 – LOT UNIQUE**

**Annexe 1 : Actualisation de la DPGF**



MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES																	
PRIX ANNUELS P1 ET NB CHAUFFERIES											Montants annuels en €HT						
N°SITE	SITE	Type de marché	Nature combustible	Base ECS contrat m3	DJU contrat	NB MWh	qECS (MWh/m3)	Prix unitaire ECS (€/MWh)	Prix unitaire MWh (€/MWh/PCS)	P1 chauffage €HT	P1 ECS €HT	P1 Total €HT	Part fixe €HT	CTA €HT	TGD GROF €HT	TICGM €HT	Total des éléments facturés à l'euro €HT
1	Complexe sportif F.Bigot	CP*	Gaz et électricité		2 392	100.00			16,54 €	1 653,99 €	- €	1 653,99 €	1 031,83 €	83,83 €	883,00 €	845,00 €	3 761,24 €
2	Salle Ostermeyer	PF	Electricité														
3	Salle Octave Leclerc	MTI	Gaz	40 0	2 392	178.00	0,120	1,98 €	16,54 €	2 944,10 €	79,32 €	3 023,49 €	826,87 €	54,56 €	1 541,00 €	1 944,66 €	3 967,09 €
4	DOJO municipal	MTI	Gaz	1,5	2 392	888.00	0,120	1,98 €	16,54 €	8 417,48 €	2,88 €	6 420,46 €	2 451,68 €	241,23 €	2 305,79 €	3 280,32 €	8 278,82 €
5	Vestiaires des hauts Champs	PF	Gaz propane														
6	Groupe Scolaire Prévert	MTI	Gaz		2 392	175.00			16,54 €	2 894,48 €		2 894,48 €	755,16 €	51,90 €	1 475,25 €	1 478,75 €	3 761,06 €
7	Maternelle Triolet	MTI	Gaz		2 392	95.00			16,54 €	1 571,29 €		1 571,29 €	506,04 €	42,67 €	800,85 €	802,75 €	2 151,31 €
8	Groupe Scolaire Le Clairval	MTI	Gaz		2 392	220.00			16,54 €	3 638,78 €		3 638,78 €	985,40 €	60,44 €	1 854,60 €	1 859,00 €	4 759,44 €
9	Groupe Scolaire Glarigny	MTI	Gaz		2 392	205.00			16,54 €	3 390,88 €		3 390,88 €	762,70 €	52,18 €	1 728,15 €	1 732,25 €	4 275,28 €
10	Ecole Carnot/Langer	MTI	Gaz		2 392	80.00			16,54 €	1 323,19 €		1 323,19 €	615,50 €	46,73 €	674,40 €	676,00 €	2 012,63 €
11	Hôtel de Ville/MEF	MTI	Gaz		2 392	483.00			16,54 €	7 988,77 €		7 988,77 €	3 363,89 €	274,58 €	2 869,02 €	4 081,35 €	10 588,84 €
12a	Services Techniques (chaufferie)	MTI	Gaz	7,0	2 392	41.00	0,120	1,98 €	16,54 €	678,14 €	13,89 €	692,03 €	264,48 €	33,72 €	352,71 €	353,55 €	1 004,46 €
12b	Services Techniques (Aérothermes)	CP*	Gaz			32.00			16,54 €	529,28 €		529,28 €	Inclus 12a	Inclus 12a	269,76 €	270,40 €	540,16 €
13	Centre Culturel Lillebonne/Mairie/Lesquoy	PF	Gaz														
14	Salle des Admes	PF	Gaz														
15	Lise-Laplanche	PF	Gaz														
16	Eglise Notre Dame	PF	Gaz														
17	Epicerie solidaire	PF	Chaufferie commune gérée par un bailleur														
18	CAD	PF	Gaz														
<b>Total</b>						<b>1 997,00</b>				<b>33 030,18 €</b>	<b>96,26 €</b>	<b>33 126,44 €</b>	<b>11 543,54 €</b>	<b>919,43 €</b>	<b>14 714,53 €</b>	<b>16 923,89 €</b>	<b>44 101,33 €</b>

XXXX : Impact avant n°3  
 CP\* - NB indicative pour établir un budget. Facturation au réel au décompte financier.



<b>MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES</b>				
<b>PRIX FORFAIRES ANNUELS P2 ET P3</b>				
N°SITE	SITE	P2 EHT	Nombre d'heure P2	P3 EHT
1	Complexe sportif F. Bigot	4 279.00 €	48.00 h	
2	Salle Ostermeyer	3 999.33 €	52.17 h	2 612.52 €
3	Salle Octave Leclerc	2 769.02 €	33.52 h	2 393.96 €
4	DOJO municipal	4 643.04 €	38.58 h	4 533.07 €
5	Vestiaires des Hauts Champs	3 249.63 €	37.94 h	9 135.60 €
6	Groupe Scolaire Prévert	2 139.07 €	26.53 h	1 642.93 €
7	Maternelle Triolet	2 023.26 €	24.63 h	1 298.00 €
8	Groupe Scolaire Le Clairval	1 505.40 €	25.29 h	2 312.00 €
9	Groupe Scolaire Glatigny	1 570.61 €	26.55 h	1 810.97 €
10	Ecole Carnot/Langer	955.98 €	15.32 h	1 561.00 €
11	Hôtel de Ville/MEF	4 209.72 €	49.64 h	2 821.00 €
12	Services Techniques	1 561.04 €	20.39 h	1 775.54 €
13	Centre Culturel Jullobona/Médiathèque	5 881.52 €	87.91 h	4 312.82 €
14	Salle des Aulnes	2 439.10 €	34.31 h	1 818.95 €
15	Léo Lagrange			
16	Eglise Notre Dame	635.89 €	11.07 h	146.55 €
17	Epicerie solidaire	1 346.30 €	14.86 h	317.69 €
18	C.I.O	1 254.58 €	14.45 h	1 828.00 €
	<b>Total</b>	<b>43 962.50 €</b>	<b>561.17 h</b>	<b>40 320.60 €</b>



**VILLE DE LILLEBONNE**  
**HOTEL DE VILLE – ESPLANADE FRANCOIS**  
**MITTERRAND**  
**76170 LILLEBONNE**

**AVENANT N°3 AU**  
**MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE**  
**CHAUFFAGE ET EQUIPEMENTS CONNEXES**  
**DE TYPE M.T. OU M.T.I. ET P.F. OU P.F.I.**  
**(MARCHE TEMPERATURE AVEC OU SANS INTERESSEMENT)**  
**(PRESTATIONS FORFAITAIRES AVEC OU SANS INTERESSEMENT)**  
**EN DATE DU 01 JANVIER 2021**  
**AFFAIRE CP0014-20 – LOT UNIQUE**

**Annexe 2 : Liste du matériels pris en charge**



Qté	Liste de matériels
	<b>Production de chaleur</b>
1	Pompe à chaleur Carrier 30RQ-050R-A0200-VAR42 R32 7.80 kg Pchaud = 50 kW
1	Ballon tampon Corprimo 516 L
1	Bouteille de découplage
	<b>Circuit radiateur</b>
1	Vanne trois voies VXG44.25-10 + servomoteur
1	Pompe double Wilo Stratos Maxo-D
1	Compteur d'énergie
	<b>Circuit centrales de traitement d'air</b>
1	Pompe double Wilo Stratos Maxo-D 40/0.5-16-R7
1	Compteur d'énergie
	<b>Divers</b>
1	Filtre à boues mag'net Evo 02
1	Pompe (filtre) Grundfos UPM4 25-50 180
1	Vase d'expansion 18L
1	Disconnecteur BA DN20
1	Compteur d'appoint chauffage
1	Adoucisseur BWT + bac à sel
1	Compteur d'eau général
1	Compteur d'eau froide (ECS)
1	Armoire électrique
1	Automate Ismacontrolli
	<b>Production d'eau chaude sanitaire</b>
1	Pompe à chaleur Atlantic Fujitsu WOYK160LCTA de 13 kW R410A 2.5 kg
1	Ballon de stockage ECS Corflex de 2 500 L - résistance électrique de 30 kW
1	Réchauffeur de boucle Atlantic 75 L de 3 kW
1	Pompe de bouclage
	<b>Emetteur</b>
ens	Radiateurs
6	Panneaux rayonnants gaz de 36kW unitaire
	<b>Ventilation</b>
1	CTA n°1 double flux Atlantic 559904 - Serencio P 1000 D équipée d'une V3V + servomoteur Sauter AXM217SF402 (toiture terrasse)
1	CTA n°2 double flux Atlantic 550920 - Serencio P LP 1500 D1 (Vestiaires)
1	CTA n°3 double flux Atlantic
1	Déshumidificateur
	<b>Climatisation</b>
1	Climatisation (Local VDI - R+1) P frig = 4 kW / P chaud = 4,4 kW